

Fiche n°09 : **CHRONIQUE – CHRONICITE**

Eléments de définition

Les dictionnaires convergent tous vers la même définition. Celle du Larousse est simple : « caractère d'un phénomène, d'une maladie chronique ». Le mot chronique ayant pour définition « qui dure, persiste ». L'étymologie du mot est-elle grecque ou latine ou les deux ? Chronos était, dans la mythologie grecque la divinité du temps. En latin, *chronicus* désigne ce qui a trait à la chronologie (chronique historique par exemple), mais aussi la chronicité concernant les maladies (*Chronici morbi*, malaises chroniques). *Chronicus* est lui-même dérivé du grec *khronos* : « temps ». La définition du TLFi est [en parlant d'une maladie] : « dont les symptômes apparaissent lentement, qui dure longtemps et s'installe parfois définitivement » ; et pour chronicité « caractère d'une maladie chronique ». Pour le dictionnaire de l'Académie de médecine, la chronicité est uniquement rattachée aux maladies mentales : « chronicité des maladies mentales, caractère d'une maladie mentale qui évolue longtemps, voire toute la vie, avec ou sans phases aiguës ou rémissions, entraînant à la longue une altération plus ou moins accentuée des fonctions psychiques. Il peut s'agir de névroses ou d'états dépressifs, mais avant tout de psychoses au long cours ». Associé au mot maladie, « maladie chronique » est une « maladie au long cours, à début généralement insidieux ou succédant à une maladie aiguë. La disparition dans les pays développés de la plupart des maladies infectieuses ainsi que le vieillissement de la population ont augmenté la proportion des maladies chroniques. Leur histoire naturelle peut se prolonger sans diminuer l'espérance de vie de la personne et explique dans le fonctionnement des établissements de soins, la fréquence des hospitalisations ». Enfin dans sa neuvième édition l'Académie française souligne qu'il s'agit d'une maladie « qui dure longtemps et évolue lentement ».

Discussion

Plusieurs autorités médicales se sont préoccupées des maladies chroniques. L'OMS en 2003, insistait surtout sur la durée de ces maladies. Il s'agit de « problèmes de santé qui nécessitent une prise en charge continue pendant des années, voire des décennies ». Avant de compléter en 2005, « Les maladies chroniques se

caractérisent au-delà de leur durée par l'ampleur de leurs répercussions sur la vie quotidienne non seulement pour les patients mais aussi pour leur entourage. Cette situation bouleverse tout, de l'état de santé à la qualité de vie, des amitiés à la vie familiale, des loisirs à la vie professionnelle. Leur point commun est qu'elles retentissent systématiquement sur les dimensions sociale, psychologique et économique de la vie du malade ». Le patient va essayer de vivre au mieux avec son (ou ses) problème(s) médical(ux) et ces difficultés. Ses priorités ne seront pas toujours médicales. Nous devons donc en tenir compte dans la prise en charge de la maladie chronique, pour préserver la « qualité de vie », sa santé et le tout reste. Cela ouvre sur des compromis.

Parler de chronicité reviendrait-il à faire le deuil de la guérison ? En 2004, l'Ecole Nationale de Santé Publique se préoccupe aussi des maladies chroniques. Ainsi, « La maladie chronique est une affection généralement incurable qui se développe lentement mais qui dure dans le temps et qui est constituée de cycles pendant lesquels se succèdent phases aiguës (crises) et phases de stabilisation ou d'évolution de la maladie au long cours ». Par conséquent, « considérées dans cette perspective, les maladies chroniques recouvrent une catégorie extrêmement vaste de problèmes de santé pouvant paraître à première vue très disparate. Ainsi, les maladies transmissibles et non transmissibles persistantes, les troubles mentaux de longue durée et les handicaps physiques acquis, bien que différents, s'inscrivent tous dans cette catégorie ».

Dans son plan 2007-2011, « pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques », la Direction générale de la santé (DGS) retient le nombre de 15 millions de personnes atteintes de maladies chroniques en France en 2007, ce qui représenterait environ 20 % de la population !

La Haute Autorité de Santé s'y est penchée en 2013 et a édité plusieurs guides avec synthèses déclinant neuf pathologies chroniques (diabète, BPCO, maladie coronarienne, etc.), ainsi qu'un guide porté sur l'annonce et l'accompagnement du diagnostic d'un patient ayant une maladie chronique. Son objectif était de proposer des outils au service de la prise en charge des personnes ayant une maladie chronique, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge dans deux dimensions essentielles qui sont la mise en œuvre mieux coordonnée des bonnes pratiques professionnelles et la facilitation du parcours de soins des malades, notamment pour leur suivi.

Avec le développement de la médecine prédictive et préventive où se situe la limite entre « bonne santé » et « maladie chronique » ? Les patients hyperlipidémiques, hyperglycémiques chroniques, dits « pré-diabétiques », avec une glycémie à jeun entre 1.10 et 1.26 g/L, les porteurs d'un facteur génétique prédisposant que l'on va surveiller périodiquement sont-ils des malades chroniques ? L'image que l'on va projeter sur eux à travers notre comportement et le suivi que l'on va mettre en place, vont retentir sur l'image qu'ils vont avoir d'eux-mêmes et sur leurs comportements de santé entre autres. Nous sommes dans un domaine frontière entre le normal et le pathologique, décrit au moins depuis Canguilhem et ce sont des situations fréquentes.

Plus récemment on commence à voir apparaître la notion d'évolution, d'épisodes aigus, de récurrence ou de rémission... La différence entre ces diverses notions n'est pas toujours aisée. Celle de « chronicité » avait été étudiée par Pascal Clerc en 2005¹, qui a essayé de savoir quels résultats de consultation pouvaient être qualifiés de « chronique » en opposition à ceux qualifiés d'aigus. Il avait recherché certains indicateurs : nombre de séances au cours de trois années, rapport entre nouveau cas et cas persistant... qu'il avait croisés avec l'avis d'expert quand la conclusion était difficile. Il en ressort que, la séparation entre entité aiguë et chronique n'est pas aussi étanche qu'on l'imaginerait. Certes, une angine est aiguë et un diabète chronique, mais qu'en est-il d'une lombalgie ? D'aiguë elle devient régulièrement chronique. Et l'asthme ? Chronique dira-t-on sans hésiter. L'analyse de la pratique montre pourtant qu'il est souvent pris en charge comme un trouble aigu². Force est de constater que le suivi d'un asthme est plus distendu que celui d'un diabète.

La notion de chronique n'est donc pas si aisée qu'il n'y paraît. Parle-t-on du temps d'évolution de la maladie ou du temps de sa prise en charge médicale ? Les deux durées peuvent être bien différentes. De plus, la chronicité semble parfois inclure les « récurrences » (on pense à l'asthme ou à l'eczéma) ou les « rechutes ». Qu'en est-il de la rémission partielle ou totale, ou des séquelles ? Le cancer n'est-il pas encore aujourd'hui considéré comme une maladie chronique ?³

¹ Clerc P, Lebreton J, Mousques J, Hebbrecht G, de Pourvouville G. Etude Polychrome : construction d'une typologie des pathologies chroniques en médecine générale, pour une analyse de la poly-prescription. Pratiques et Organisation des Soins volume 39 n°1 / janvier mars 2008.

² Hebbrecht G, Duhot D, Clerc P. Quelles classes médicamenteuses et leurs associations sont utilisées par les médecins généralistes pour la prise en charge de l'asthme ?

³ Bataille P. Le cancer n'est pas une maladie chronique. Revue du praticien médecine générale. Tome 31. N°974. Janvier 2017.

En conclusion, le mot « chronique » développé dans le Manuel théorique de médecine générale⁴, recouvre des affections très différentes dans la pratique médicale du point de vue de la sévérité et de l'issue de la maladie, de la rapidité de son évolution, de ses manifestations cliniques ou biologiques (cancer, arthrose, eczéma, dyslipidémie...). Trois critères sont très souvent retrouvés pour définir la chronicité : la durée de la maladie (qu'elle soit stable ou non, sévère ou bénigne, qu'elle se manifeste par des épisodes aigus ou non), sa gestion médicale dans le temps et sa répercussion sur la qualité de vie des malades.

Proposition

Chronique c'est ce que le médecin n'oublie jamais. Le patient lui a le droit à l'oubli, au moins dans sa vie publique. Est maladie chronique, toute maladie qui reste une préoccupation pour le médecin, même si l'épisode peut être fermé. En médecine, une maladie est dite chronique lorsqu'elle persiste et dure : « La maladie chronique est une affection incurable qui dure dans le temps et qui est constituée de cycles pendant lesquels se succèdent phases aiguës et phases de stabilisation, de rémission ou d'évolution progressive ».

Afin de clarifier cette définition, il paraît important de définir aussi les mots récidive, rechute, récurrence, recrudescence, complication, rémission, poussée.

⁴ Kandel O, Bousquet MA, Chouilly J. Manuel théorique. 41 concepts nécessaires à l'exercice de la discipline. GMSanté édition. 2015. 206 pages